

**Ordre du jour de la séance de Conseil
Municipal du 24 novembre 2021 :**

1. Avenant n°1 à la convention de délégation de service public relative à la gestion de l'accueil périscolaire de la Commune d'Orliénas pour la période 2021-2023 ;
2. Dénomination de voies publiques ;
3. Subventions aux associations ;
4. Questions diverses.

Le Maire
Olivier BIAGGI

